REPUBLIQUE DU SENEGAL

, Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

ATELIER NATIONAL DE REFLEXION

SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Kaolack, 27-28 avril 2002

ACTES

. INTRODUCTION

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Papa DIOUF a mis en place, le 5 avril 2002, un comité national chargé de conduire une réflexion sur les voies et moyens pour impulser une nouvelle dynamique au sous-secteur de l'élevage. De l'avis de Monsieur le Ministre, il y avait nécessité et urgence à réaliser un diagnostic sans complaisance du sous-secteur avec tous les acteurs afin de dégager des orientations partagées pour la relance de l'élevage. A cet effet, il a été retenu l'organisation d'un atelier de réflexion sous la conduite dudit comité.

Le comité a tenu des réunions régulières de préparation et de synthèse avec la structuration suivante :

Président : ISRA

Rapporteurs: DAPS, EISMV et ODVS

Membres: DIREL, AZEPAS, Conseillers Techniques DIENG et KANE

I. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES DE L'ELEVAGE

(Voir les termes de références en annexes)

Suivant les termes de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, l'atelier devait élever la réflexion et permettre des échanges entre les partenaires impliqués dans le développement de l'élevage afin de :

- dégager les orientations stratégiques pour le développement de l'élevage au Sénégal;
- impulser une dynamique d'élaboration et d'appropriation d'une politique de développement de l'élevage :
- dégager des recommandations en direction du M.A.E. de la DIREL et des institutions partenaires.

II. DEMARCHE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF PAR ZONE AGRO-ECOLOGIQUE ET PAR FILIERE

Les termes de références de l'atelier ont déterminé quatre zones agro-écologiques (zone Nord. Bassin arachidier, zone Sud et Sud-Est et zone Niayes) où des réflexions collectives entre les différents partenaires impliqués dans le développement de l'élevage ont été engagées en vue de définir des orientations stratégiques, d'impulser une dynamique participative d'élaboration d'une politique de développement de l'élevage et de dégager des recommandations en direction des autorités politiques et des institutions partenaires.

Dans chaque zone, un **comité local** composé de l'ISRA, à travers le centre régional de la localité, de l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV), de la Direction Régionale de Développement Rural (DRDR), des organisations de producteurs et des partenaires locaux impliqués de manière effective dans les activités d'élevage, a été mis sur pied.

Le diagnostic prospectif a été basé sur les connaissances déjà disponibles à partir des études existantes et sur leur actualisation grâce à des réunions et des échanges entre les différents

acteurs des filières d'élevage. Chaque zone s'est donnée le libre choix pour l'organisation de ces rencontres (groupes de travail par filière, par région administrative, réunion de partage des informations et de synthèse, etc.) et pour le plan de rédaction du rapport à adopter (cf. rapports des comités locaux en annexes).

III. DEROULEMENT ET RESULTATS DES TRAVAUX

Les travaux ont été ouverts par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage en présence des autorités administratives et locales.

3.1. Première journée

a) Présentation des rapports sur le diagnostic par zone agro-écologique

Un diagnostic des différentes zones agro-écologiques a été effectué par les comités locaux. Les rapports complets sont annexés au présent document. Une synthèse des contraintes identifiées est présentée pour les filières des produits et intrants, dans le tableau 1.

Tableau 1. Contraintes des filières des produits et intrants dans le sous-secteur de l'élevage

FILIERES DES PRODUITS ET INTRANTS	CONTRAINTES
FILIERE VIANDE	1. Insuffisance d'organisation de la filière :
(Bovins et Petits-Ruminants)	2. Insuffisance d'infrastructures physiques de
(Dovins et l'euts-ixummants)	base (hydrauliques, abattoirs, parcs à vaccination, centres
	de quarantaine, etc.);
	3. Vol de bétail :
	4. Inaccessibilité des sous-produits agro-industriels ;
	5. Insuffisance de la protection zoo-sanitaire ;
	6. Quasi-inexistence d'unités de découpe et de transformation
	des viandes :
	7. Insuffisance de la professionnalisation des acteurs.
FILIERE LAIT	Faible niveau de production des races locales ;
1	2. Enclavement des zones d'élevage ;
	3. Faible niveau de technicité et d'organisation des acteurs de
	la filière :
	4. Absence de circuits de collecte, de transformation et de
	commercialisation performants.

FILIERE PORCINE	1. Faible niveau d'encadrement des acteurs de la filière :		
	2. Faible niveau de productivité des races locales :		
	3. Insuffisance de la protection zoo-sanitaire :		
1	4. Exploitation artisanale.		
FILIERES AVICOLES	1. Faible prise en compte de l'aviculture traditionnelle ;		
	2. Non maîtrise de certaines maladies comme la Newcastle :		
	3. Forte dépendance vis-à-vis de l'étranger pour		
	l'approvisionnement en intrants ; 4. Absence de crédit d'équipement ;		
	5. Absence de normes et de contrôle de la qualité des		
	intrants (aliments, poussins, médicaments);		
	6. Forte concurrence des volailles congelées importées ;		
	7. Absence d'unités d'abattage, de découpe, de		
	transformation et de conservation.		
CUIRS ET PEAUX	1. Absence d'organisation et de technicité des acteurs :		
	2. Mauvaises conditions de production, de collecte et de		
	conservation;		
	3. Absence d'organisation de la commercialisation.		
MIEL ET CIRES	Filière marginalisée.		
TRACTION ANIMALE	1. Insuffisance d'encadrement de la filière :		
	2. Insuffisance de la protection zoo-sanitaire des équidés :		
	3. Disponibilité limitée du matériel agricole utilisé en traction		
	animale:		
	4. Non accessibilité au crédit pour l'équipement :		
	5. Surcharge de travail surtout chez les équins de transport ;		
	6. Faible taux de croît des effectifs.		
INTRANTS	1. Réduction de l'espace pastoral (pression anthropique.		
ALIMENTAIRES	dégradation des sols) ;		
	2. Insuffisance des pratiques de production et de conservation		
	de fourrage :		
	3. Insuffisance de protection contre les feux de brousse :		
	4. Absence de la pratique des cultures fourragères :		
	5. Insuffisance d'organisation des producteurs :		
MEDICAMENTS.	 6. Difficultés d'accès aux sous-produits agro-industriels. 1. Coût élevé des médicaments ; 		
	Existence d'un circuit illicite de distribution des		
VACCINS	médicaments :		
MATERIELS D'ELEVAGE	3. Non accessibilité des médicaments dans certaines zones :		
	4. Faible niveau d'utilisation du matériel d'élevage de		
	fabrication locale et coûts élevés du matériel importé.		
PRESTATIONS DE	1. Retard dans la mise en place des projets et programmes de		
SERVICE	développement (PNIR. ANCAR et autres composantes du		
BUN VICE	PSAOP);		
	2. Faiblesse des moyens des services techniques		
	traditionnels;		
	3. Faible niveau d'organisation et de formation des acteurs		
	des filières animales :		
	4. Insuffisance des programmes de recherche- développement		

[]

[]

j]

i |

- en élevage avec une implication effective des producteurs :
- 5. Absence ou insuffisance de programmes de collecte, de transmission et de traitement de données techniques fiables :
- 6. Prestations de service des auxiliaires non réglementées et de qualité controversée ;
- 7. Coûts élevés des prestations de service.

Des contraintes transversales se retrouvent aussi dans tout le sous-secteur (Tableau 2).

Tableau 2. Contraintes transversales du sous-secteur de l'élevage

CONTRAINTES TRANSVERSALES

- 1. Inadéquation entre les modes d'élevage et la réglementation foncière :
- 2. Insuffisance des systèmes d'information sur l'élevage ;
- 3. Faible organisation et formation insuffisante des producteurs.
- 4. Faible professionnalisation des acteurs de la filière.

b) Séance plénière

Les débats en plénière ont été menés autour des axes du Plan Stratégique Opérationnel du Secteur Agricole tels que représentés dans le tableau 3.

Tableau 3. Le plan stratégique opérationnel du secteur agricole

1. Renforcer/améliorer la qualité et la durabilité des infrastructures rurales

- 1. Assurer la maîtrise de l'eau en tenant compte de l'équité, de la valorisation des potentialités et des avantages comparatifs :
 - Facilitation de l'accès à l'eau et à la terre :
 - Meilleure catégorisation des aménagements :
 - Etablissement de meilleures normes d'aménagements par zones.
- 2. Désenclaver les zones de production :
- 3. Développer les infrastructures socio-collectives (écoles, dispensaires, etc.).

2. Améliorer les conditions de développement du secteur privé

- 1. Adapter et/ou améliorer le cadre réglementaire (code investissements UEMOA, code environnement, code forestier, charte irrigué, charte biologique, police sanitaire, organisation de la médecine et de la pharmacie vétérinaire, amélioration génétique, etc.)
- 2. Mettre en place un système viable de financement du développement rural
- 3. Mettre en place les conditions de développement des activités non agricoles (principalement en direction des femmes et des jeunes) par la mise à disposition de :
 - Lignes de crédits adaptés :
 - Formation aux métiers agricoles et ruraux.
- 4. Mettre en place un plan foncier adapté.
- 5. Appuyer la création de petites unités industrielles, de prestations de services et de commercialisation, en amont et en aval de la production (agriculture, élevage, pêche, foresterie).

3. Renforcer les capacités des acteurs en zone rurale

- 1. Consolider la restructuration du MAE en dotant de moyens les DRDR :
- 2. Appuyer la professionnalisation des acteurs et de leurs organisations :

- 3. Appuyer l'organisation et à l'intervention des interprofessions (toutes les filières) :
- 4. Développer la formation à la base :
- 5. Mettre en place un système d'information sur les flux et les marchés des produits agricoles, animaux, forestiers et halieutiques (nationaux, régionaux et internationaux) :
- 6. Améliorer l'efficacité des structures publiques intervenant dans le monde rural.

4. Gérer durablement les ressources naturelles et l'environnement

- 1. Restaurer le patrimoine environnement : restauration et fertilisation des sols, conservation de la biodiversité :
- 2. Evaluer les ressources sauvages, végétales, fauniques et halieutiques continentales :
- 3. Etablir une base de données durable et son alimentation par des institutions spécialisées :
- 4. Mettre en œuvre une gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) :
- 5. Développer les systèmes d'épidémio-surveillance pour les maladies animales.

La synthèse des débats a permis de dégager les lignes d'actions stratégiques qui devront permettre de structurer les options pour le développement du sous-secteur de l'élevage. Ces lignes d'actions sont les suivantes :

- 1. Sécurisation alimentaire des animaux :
- 2. Conseil en techniques améliorant la productivité, les pratiques d'élevage et la santé animale ;
- 3. Sécurisation foncière des systèmes d'élevage :
- 4. Mobilisation et accessibilité d'un crédit adapté à la production animale :
- 5. Amélioration de la commercialisation des produits de l'élevage, des intrants en santé et productions animales, du matériel d'élevage ;
- 6. Amélioration des capacités de transformation des produits animaux ;
- 7. Amélioration de l'efficacité des services vétérinaires et d'encadrement publics et privés
- 8. Organisation et professionnalisation des producteurs et renforcement institutionnel des organisations professionnelles ;
- 9. Amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires issus de l'élevage ;
- 10. Développement de l'artisanat rural et de PME pour la fourniture de matériel d'élevage et de traction animale ainsi que l'utilisation des sous-produits ;
- 11. Adaptation et démultiplication de la formation en productions animales et médecine vétérinaire :
- 12. Coordination et intégration des sources d'information sur l'élevage et l'agroalimentaire à base de produits animaux et d'origine animale en un Système d'Information sur les Produits et Intrants d'Elevage;

- 13. Création d'un environnement institutionnel, législatif et réglementaire favorable au développement des filières ;
- 14. Création et amélioration des infrastructures de base pour la production, la transformation et la conservation des produits animaux.

A la fin de la plénière, les participants ont poursuivi les travaux au sein de deux ateliers conformément aux termes de références.

L'atelier 1 portait sur 'Les mesures urgentes proposées à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage'.

L'atelier 2 portait sur 'Les mécanismes et modalités d'un processus participatif pour une politique de développement de l'élevage'.

3.2. Deuxième journée

Les résultats des deux ateliers sont les suivants :

a) Atelier 1

MESURES URGENTES PROPOSEES A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Président : Pr. Cheikh LY, Président du Conseil de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires (ODVS) et représentant le Directeur de l'EISMV

Secrétaires: Drs Mamadou DIOP (ISRA-LNERV). Assane MBODJ (Association des Zootechniciens pour l'Essor des Productions Animales au Sénégal – AZEPAS)

Les participants, au nombre de 50, ont retenu des mesures urgentes qui ont fait l'objet d'une restitution en plénière.

1. Actualisation et application des dispositions légales et réglementaires en matière d'élevage

(Production, commercialisation, santé animale, médecine et pharmacie vétérinaires, hygiène publique)

- Police sanitaire et son arrêté d'application avec une sensibilisation des éleveurs sur leurs obligations en matière de vaccination;
- Abattages clandestins et vols du bétail :
 - o application et alourdissement des sanctions pénales ;
 - o assainissement des circuits de transformation du bétail en viande (identification, enregistrement et contrôle des chevillards et bouchers ;
 - o interdiction effective des abattages en dehors des lieux autorisés.

- Respect des dispositions de la loi sur le Domaine National afin que la valorisation pastorale soit effectivement prise en compte au niveau local et décentralisé :
- Elaboration de manière précise des arrêtés d'application par rapport à la gestion des parcours en tenant compte des particularités des zones agroécologiques;
- Réglementation de la profession et de la pharmacie vétérinaires (respect des dispositions, lutte contre le marché illicite, liste des médicaments autorisés, respect des conditions légales de distribution et de vente);
- Actualisation et mise en vigueur de normes sénégalaises pour l'élevage.

2. Sécurisation de la filière avicole

- Exécution et renforcement des contrôles sanitaires à l'importation et dans la distribution (commerçants, restauration collective);
- Encadrement d'une campagne de sensibilisation des consommateurs qui doit être menée par les acteurs de la filière avicole en relation avec les associations de consommateurs;
- Encadrement pour une négociation au sein des instances compétentes de l'UEMOA afin de lever l'application de la TVA aux intrants agricoles que sont les poussins et les aliments volaille et également pour l'application des taxes (TCI et TDI) en relation avec le MEF;
- Organisation d'un appui par l'EISMV pour renforcer le contrôle de qualité et adaptation des normes de ce contrôle ainsi que des dispositions réglementaires sur les produits agro-alimentaires importés.

3. Facilitation du renforcement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles du sous-secteur de l'élevage

- Contribution à la création d'une coordination nationale des maisons des éleveurs dont la responsabilité revient aux OP elles-mêmes;
- Facilitation de l'implication des différents types d'opérateurs présents et/ou organisés dans les différentes filières;
- Facilitation de l'intervention des organisations d'éleveurs et de leurs représentants dans les structures décentralisées (communautés rurales, collectivités locales, comités locaux de concertation des organisations paysannes) pour que ces structures prennent mieux en charge les intérêts spécifiques des éleveurs;
- Facilitation du développement de relations de partenariat dans le sous-secteur de l'élevage.

4. Constitution de stocks de sécurité en vaccins pour les principales maladies animales

- Renforcement des capacités de production de l'ISRA ;
- Fixation de quotas à l'ISRA pour le marché national ;
- Importation de stocks de sécurité en vaccins.

5. Mise à jour des informations statistiques sur le cheptel national

 Recensement rapide dans les régions les plus touchées par le vol du bétail et les dernières intempéries.

6. Audit de la formation des auxiliaires d'élevage

 Recensement des auxiliaires d'élevage et évaluation de leur système de formation et d'encadrement; 理能を選出しいかできないというととなるというないというというないというないというないのであるというないというというというないというというないというないというないというというないというというというないと

• Instauration d'une pause dans la formation des auxiliaires d'élevage.

7. Institution d'un fonds national de calamités et de bonification pour l'élevage

- Alimentation de ce fonds par l'Etat et les interprofessions de l'élevage ;
- Accent mis en priorité sur l'assurance-mortalité et la garantie de crédit.

8. Facilitation de négociations entre les industriels produisant des aliments de bétail et les producteurs des filières intéressées

• Etablissement de quotas d'aliments réservés au marché national.

9. Consolidation de l'apiculture

- Recrutement et formation d'un noyau de cadres et de techniciens spécialisés en apiculture
- 10. Meilleure et constante sensibilisation sur les réserves fourragères
- 11. Facilitation d'une concertation entre le système bancaire et les organisations professionnelles sur les modalités du crédit en faveur de l'élevage
- 12. Activation d'une recherche/développement et de la vulgarisation des équipements et matériel d'élevage conçus et fabriqués par l'artisanat et les PME du Sénégal

13. Autres interventions

- Réhabilitation et curetage des bassins de rétention et des mares ;
- Aménagement des pare-feux menant aux bassins et mares en favorisant les zones pastorales (Louga, Matam, Tamba, Kaolack);
- Réhabilitation des parcs de vaccination en relation avec les programmes d'investissement et d'infrastructures en cours (PNIR, etc.), les actions des collectivités locales, les comités locaux de concertation des organisations paysannes;
- Vaccinations contre la maladie de Newcastle dans les zones de pauvreté.

b) Melier 2

MECANISMES ET MODALITES D'UN PROCESSUS PARTICIPATIF POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Président : Mr Alioune Gassama, Directeur de la DAPS

Secrétaires: Drs Amadou Ndéné Faye, vétérinaire privé, Vice-Président du Conseil de l'Ordre Des Docteurs Vétérinaires et Moustapha Diaw, Directeur du PAPEL

Les participants, au nombre de 44, ont dégagé les bases d'un processus participatif à mettre en place pour élaborer un Plan Décennal de Développement de l'Elevage.

Les discussions ont conduit aux résultats suivants :

1. Définition du concept de processus participatif

Le processus participatif envisagé a été défini comme une méthode d'élaboration d'une politique de l'élevage grâce à une démarche de concertation la plus large, décentralisée, et fédératrice pour aboutir à un programme de développement de l'élevage qui engage les différents acteurs de l'élevage et facilite sa mise en œuvre.

2. Caractérisation des acteurs

Les acteurs à cibler sont les organisations professionnelles, les interprofessions, les institutions de recherche et académiques intervenant dans chaque filière et zone agroecologique. Il s'agira de disposer, au niveau de chacune des zones, d'un cadre de concertation
qui pourrait permettre aux éleveurs de se concerter avec les autres acteurs du sous-secteur de
l'élevage organisés en dehors des Maisons de Eleveurs (MDE). Il faudra, en outre, considérer
que les MDF sont un acquis à consolider bien qu'elles ne soient pas le seul cadre
d'organisation des professionnels de l'élevage.

3. Logique et attentes des acteurs

Il s'agira de promouvoir des formes organisationnelles qui en étant fédératrices permettraient d'assurer une prise en compte effective des logiques et des attentes des acteurs dont l'implication est déterminante pour une amélioration de la productivité des différents systèmes d'élevage par zone agro-écologique et un renforcement de l'efficacité des filières.

4. Durée du processus

Le processus participatif pour la finalisation de la Politique de l'Elevage devrait durer 6 mois et donc se terminer le 31 Octobre 2002.

5. Fréquence du travail

La fréquence du travail doit être laissée à l'appréciation des comités de zone qui en fonction de l'objectif de produire un document de politique au bout de 6 mois devraient s'organiser en se fixant des échéances réalistes.

6. Structuration et fonctionnement des comités de zone

Des comites de zone doivent être mis en place afin de décentraliser la réflexion jusqu'au niveau de la communauté rurale. Il a été préconisé une responsabilisation de la DAPS pour la

conduite du processus afin de permettre une articulation entre le sous-secteur de l'élevage et les autres sous-secteurs agricoles.

Il sera stratégique de choisir pour chaque zone un secrétaire du niveau requis par la complexité du travail à mener. Il en est de même pour le choix d'un animateur qui doit être plus qu'un simple président.

7. Démarche pour l'exécution

En plus du partage des résultats avec les autres acteurs du secteur agricole, il est nécessaire de prévoir des mécanismes d'évaluation et de validation du processus.

8. Financement

Le financement du processus participatif pourrait être pris en charge par la DAPS et la DIREL avec l'implication de tous les autres acteurs.

c) Recommandations générales de l'atelier

En plus des recommandations émises à partir des travaux en atelier, des recommandations additionnelles ont été faites :

1. Mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier

- suivi des recommandations sur les mesures d'urgence ;
- suivi de la mise en œuvre du processus itératif devant aboutir à la définition d'une nouvelle stratégie de développement de l'élevage :
- collaboration entre les organisations de producteurs, le comité national et toute autre entité désignée par l'autorité ministérielle.

2. Tenue d'un Conseil Interministériel consacré au développement de l'élevage

- examen par les Hautes Autorités de la République des conclusions de l'atelier
- décisions sur les mesures urgentes et le processus participatif

Annexe 1.

Termes de référence de l'atelier

I. Justificatifs

L'élevage occupe une place importante dans les systèmes de production agricole dont les dynamiques sont fortement influencées par leurs zones agro-écologiques, les stratégies de production et de consommation des acteurs, les influences extrinsèques du marché national et international, le rôle et la flexibilité des institutions, les politiques macroéconomique et sectorielles de l'Etat, etc.

Tous les systèmes d'élevage et les systèmes de production agricole font également partie d'un système agro-alimentaire global où les processus de production sont suivis par la transformation et la commercialisation dans le cadre de filières qui voient l'intervention de nombreux types de participants anciens ou nouveaux. Les modes de consommation alimentaire et leurs déterminants démographiques, socioculturels et économiques jouent également un rôle central dans la dynamique et les contraintes du système agroalimentaire. Cette complexité fait qu'une appréciation objective du sous-secteur de l'élevage et la mise en œuvre d'actions pour son développement durable entraînent la nécessité d'arbitrages qui sont incontournables.

Aujourd'hui, l'environnement institutionnel et socio-économique de l'élevage est structuré et même régulé par les politiques macro-économiques d'ajustement structurel, les stratégies nationales et sectorielles de réduction de la pauvreté, la logique de la libéralisation des marchés de produits et d'intrants et le désengagement de l'Etat. La croissance démographique et les processus d'urbanisation créent des pôles de demande qui ont des effets structurants sur les systèmes de production et les filières.

Par ailleurs. l'OMC et les accords agricoles, sanitaires et phytosanitaires, les politiques sous-régionales dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO, en particulier le TEC et le désarmement tarifaire de même que l'harmonisation des taxes internes (TVA) et leurs incidences sur les consommations intermédiaires dans les systèmes modernisés d'élevage, les accords de Cotonou (UE-ACP), les perspectives offertes par le NEPAD créent une conjoncture nouvelle qui provoque une rupture forcée d'avec les anciens paradigmes de développement et d'avec l'ancienne configuration des relations entre l'Etat et ses partenaires nationaux ou internationaux.

Une politique de développement de l'élevage (P.D.E) a pour finalité la satisfaction durable des besoins alimentaires du Sénégal, la contribution positive des productions animales à l'équilibre de sa balance des paiements et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. Elle doit concourir à une optimisation des ressources des systèmes d'élevage et du fonctionnement des filières qui leur sont liées.

Une telle politique constitue le moyen que doit se donner le Sénégal pour arriver à une meilleure maîtrise de ses productions animales et de leurs échanges. Elle doit tenir compte des options macro-économiques qui prévalent et aussi intégrer les effets d'entraînement que le développement de l'élevage peut avoir sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Au risque de végéter dans une allocation inefficace de ses ressources financières et humaines et d'être dépendant de financements difficile à obtenir, l'Etat est dorénavant appelé à mieux jouer un rôle de coordination et d'arbitrage dans le sens de l'intérêt général pour réguler les conflits d'intérêt et les stratégies divergentes des différents agents économiques.

Il est donc essentiel que, dès sa conception, la P.D.E et sa conduite par zone agro-écologique et par filière répondent à des aspirations largement partagées et assumées par les partenaires du sous-secteur de l'élevage. Seule l'adéquation stratégique entre les actions matérialisant la P.D.E et les comportements des acteurs socio-économiques directement impliqués peut garantir le succès d'une P.D.E.

En plus de l'exigence normale d'une politique, les accidents écologiques récemment enregistrés dans le nord du Sénégal de même que les pressions dangereuses que vivent les filières locales du lait et de la viande du fait d'importations subventionnées requièrent des mesures immédiates afin de ne pas définitivement condamner les potentialités de développement et aggraver les contraintes à lever à moyen et long terme.

II. Objectifs de l'atelier

L'atelier doit élever la réflexion et permettre des échanges entre les partenaires impliqués dans le développement de l'élevage afin de :

dégager les orientations stratégiques pour le développement de l'élevage au Sénégal :

- impulser une dynamique d'élaboration et d'appropriation d'une politique de développement de l'élevage :
- √ dégager des recommandations en direction du M.A.E. de la DIREL et des institutions partenaires.

III. Résultats attendus

Dans le cadre d'un processus participatif et itératif fécond, les mécanismes et instruments doivent être soigneusement définis et négociés. La participation active et motivée des différents acteurs du soussecteur est déterminante pour un développement durable. Il est fondamental qu'une approche participative soit voulue et effectivement traduite par l'implication des acteurs concernés et de leurs organisations ou institutions.

La P.D.E doit donc découler d'un processus itératif et participatif qui, dans un premier moment, doit se donner dans les activités suivantes :

a. un diagnostic prospectif

Rappel ou mise en évidence des caractéristiques fondamentales et des tendances dominantes par zone agro-écologique et système de production en se referant aux principales filières de l'élevage:

Zone agroécologique

Zone nord Bassin arachidier Zone sud :sud-est Zones périurbaines

Filières/Produits/Transformation

Bétail et Viande

- Bovins
- Petits ruminants (circuits courants, Tabaski)
- Porcs

Aviculture (traditionnelle, chair, oeufs)
Lait
Cuirs et peaux
Traction (Chevaux et Bovins)
Miel et produits connexes

Filière/Intrants/Matériel d'élevage/Prestations de service

Fourrages, sous-produits et aliments du bétail
Médicaments et vaccins
Matériel d'élevage
Prestations de services : santé animale, conseil agricole et rural,
Insémination artificielle, tatouage/marquage, systèmes d'information,
marketing, recherche, formation

- ✓ Prise en compte de l'environnement national et international
- ✓ Prise en compte de l'environnement juridique et réglementaire
- ✓ Comportements des agents économiques présents dans les filières
- ✓ Relations entre le système extensif à base familiale et les systèmes intensifs
- ✓ Efficacité technique et économique des filières
- ✓ Hiérarchisation des éléments du diagnostic par filière et par zone agro-écologique
- ✓ Prospective à court terme (3 ans) et à moyen terme (10 ans)

Enseignements à tirer

• Etudes complémentaires requises sur les caractéristiques du sous-secteur, des systèmes d'élevage, de leurs performances et de leurs potentialités en relation avec les environnements climatique et agro-écologique, institutionnel, juridique et réglementaire et économique

- Problématique du développement des filières : coordination et intégration
- Identification et hiérarchisation des champs principaux d'intervention
- Conditions à réunir pour le financement du sous-secteur

b. détermination des objectifs et priorités

- ✓ Prospective et détermination des approches jugées optimales
- ✓ Confrontation des approches concurrentes
- Détermination et hiérarchisation des objectifs et priorités par région et par filière en fonction des conditions les plus probables
- Identification des complémentarités, des compromis et des compétitions entre les objectifs et priorités retenus

Enseignements à tirer

- Etudes complémentaires sur les avantages comparatifs des filières
- Prospective et prévisions statistiques
- Indicateurs de performance (nature et niveaux de réalisation)

c. choix des orientations stratégiques sur un horizon de 10 ans

- ✓ Arbitrage sur les orientations stratégiques et choix
- ✓ Elaboration d'une vision stratégique (architecture d'ensemble)
- ✓ Mise en cohérence avec la Stratégie Opérationnelle du Développement agricole
- ✓ Mise en cohérence avec la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- ✓ Mise en cohérence des lignes d'actions possibles et des domaines d'intervention porteurs

Le présent atelier survient dans une conjoncture particulière qui impose de limiter concrètement les résultats attendus aux suivants :

- 1. un diagnostic prospectif préliminaire par zone agro-écologique et par filière
- 2. la définition et l'appropriation participative des orientations stratégiques qui en découlent
- 3. une identification de mesures transitoires pour faire face dans l'immédiat aux urgences identifiées par zone agro-écologique et par filière, ces urgences ne pouvant attendre la finalisation d'une politique de développement de l'élevage
- 4. l'impulsion d'un processus participatif pour une finalisation partagée et une mise en oeuvre opérationnelle d'une Politique de Développement de l'Elevage mettant en synergie l'Etat et les partenaires
- 5. le renforcement de la dynamique participative et consensuelle dans le sous-secteur de l'élevage combiné à une délimitation réaliste des responsabilités, rôles et interventions des acteurs et partenaires.

IV. Cibles et participants

Les objectifs d'une politique de développement de l'élevage impliquent différents bénéfices et coûts pour les différentes entités qui composent le sous-secteur de l'élevage. Aussi, est-il essentiel que l'Etat et les bailleurs de fonds ne soient pas les seules entités concernées. Les objectifs explicites ou implicites d'une politique de développement de l'élevage dépendent de plusieurs entités institutionnelles dont la participation est essentielle.

Pour le présent atelier, il s'agit de s'appuyer sur des représentants institutionnels susceptibles de se mettre au niveau de la réflexion et d'en restituer les acquis afin que l'approche participative ne soit pas vaine ou seulement occasionnelle.

Etat: M.A.E, DIREL (bureaux spécialisés et CNA), DAPS, DRDR, ISRA, ITA, DCEF, Impôts, Douanes, Direction des Collectivités locales

Institutions publiques ou privées partenaires: Commission Agriculture de l'Assemblée nationale, CNCAS, ANCAR, CNP et industriels de l'agroalimentaire, Chambre du Commerce, Trade point, SOGAS, Industriels laitiers, importateurs (viande, lait, médicaments et vaccins), Projets

Organisations professionnelles: Représentants des producteurs (éleveurs traditionnels, aviculteurs semi-industriels et industriels, éleveurs laitiers semi-industriels), CNCR, ASPRODEB, 3 P, commerçants (bétail, viande, tabaski), transformateurs (viande, lait), ODVS, AZEPAS, SYNTEL, COTAVI, cadre des retraités de l'agriculture

Partenaires bilatéraux et ONG: FAO, PNUD, EISMV, CIRAD, CISV, Dyna-entreprises, ENDA (réseau TPA), CONGAD

Consommateurs: ASCOSEN, SOS-Consommateurs

V. Programme

Le programme est prévu sur deux journées entières.

Jour	Timing	Activités	Intervenants	Facilitation
	9 h 30 – 10 h	Ouverture officielle	M.A.E.	Comité
	30	Présentation des termes de référence	DIREL	
		Présentation du programme		
1	11 h – 13 h 30	Diagnostic prospectif	Producteurs, etc.	ISRA, DIREL
	15 h – 16 h 30	Diagnostic prospectif	Producteurs, etc.	EISMV, DIREL
	17 h - 19 h	Enseignements et orientations	Plénière	Comité
		stratégiques		
		Constitution des groupes et rappel		
		des TdR des ateliers		
Jour	Timing	Activités	Intervenants	Facilitation
	8 h 30 - 11 h	Atelier 1 : Mesures urgentes par zone	Groupe 1	EISMV, DIREL
		agro-écologique et par filière		
2				
]		Atelier 2 : Mécanismes et modalités	Groupe 2	ISRA, DIREL.
		d'un processus participatif pour une		DAPS
		politique de développement de		
		l'élevage		
	11 h – 12 h	Restitution Atelier I	Plénière	EISMV, DIREL
	12 h – 13 h	Restitution Atelier 2	Plénière	ISRA, DIREL.
				DAPS
	15 h – 17 h	Synthèse et recommandations	Plénière	Comité
	18 h - 18 h 30	Clôture officielle	Plénière	M.A.E., DIREL

Annexe 2

Liste des invités

- 1. Le Président commission Agriculture Assemblée Nationale
- 2. Le conseiller Technique Agriculture du PR
- 3. Le conseiller Technique Elevage du PM
- 4. CNCAS
- 5. ANCAR
- 6. CNP (Conseil Nation du Patronat)
- 7. CNES
- 8. Association des Industriels de l' Agroalimentaire
- 9. Président Chambre de Commerce
- 10. SOGAS/SERAS
- 11. Nestlé
- 12. Lait Diaboot
- 13. Filfili
- 14. Importateurs de lait
- 15. SOPELA
- **16. PNIR**
- 17. PAPEL
- **18. PADV**
- 19. PSSA
- 20. POGV
- 21. SAED
- 22. SODAGRI
- 23. SODEFITEX
- **24. ISRA**
- 25. SONACOS
- 26. Tanneries Africaines (TANAF) S.A
- 27. Union Nationale des Industriels de l'Aviculture BP 18043 Pikine Fax 37.7785
- 28. Syndicat des Travailleurs de l'Elevage (SYNTEL)
- 29. Association « Volontaire pour l'Avancement de l'Agriculture » (V2A)
- 30. Vétérinaires Sans Frontière (VSF)
- 31. FAO
- 32. PNUD
- 33. CIRAD
- 34. Coopération Suisse
- 35. Coopération Française
- 36. Dyna -Entreprise
- 37. ENDA (Réseau TPA)
- 38. CONGAD
- 39. Banque Mondiale
- 40. Union Européenne
- 41. ASCOSEN
- 42. SOS Consommateurs
- 43. CNCR
- 44. PACE
- 45. Union Nationale des 3 P (Paysans, Pasteurs, Pêcheurs)
- 46. COTAVI

- 47. FAFA
- 48. Senevet
- 49. Vetagro Pharma 50. SOSEDEI

- 51. chefs de divisions Direl(4)
 52. Responsable des actions féminines DIREL
 53. assistant technique DIREL
- 54. Agrotech

ANNEXE 3

LISTE DES PRESENCES

Atelier National de Réflexion sur le Développement de l'Elevage (Kaolack les 27 et 28 Avril 2002)

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Ibrahima (IMS) GUEYE	AGROTECH	Tél 681.32.52
iorainia (iiis) ees is	, ionorgen	BP 21.205 Dakar
Dr Serigne Mamadou B. LEYE	IRSV/DKR	Tél: 832.16.22
		821.07.15
Moustapha KA	Chambre Commerce Industrie	CCIAD BP 118 Dakar
	Agriculture Dakar	Tél: 823.71.89
Abdourahmane FAYE	DRDR/Dakar	Tél 832.03.69
Khady Fall NDIAYE	Direction Elevage	821.32.28
Abdoulaye D. TANDIA	ENDA GRAF	827.20.25
Alpha Amidou BA	COTAVI	837.71.39
Sokhna Ndiaye BA	DIRFEL/Pdte KK	693.26.24
Dr Coumba Kébé GUEYE	DG SOGAS/SERAS	854.07.40
Aly SARR	DP/DIREL/MAE	823.25.65
Doudou MANE	DIREL	823.25.65
Ibrahima NIANG	Agropov	
Dr Aladji YADE	IRSV Saint-Louis	961.11.16
Amath DIOP	ANCAR/Kaolack	941.90.19
Khady SOW	ANCAR/Kaolack	941.90.19
Pierre DIOUF	DRDR/Saint-Louis	961.18.64
Mamadou SARR	President MDE/Diourbel	966.85.12
Abdourahmane BA	MDE/Saint-Louis	961.63.65/655.51.71
Oulèye Djihy SOW	DIRFEL/Saint-Louis (Pte)	967.32.11
Amadou Djiby BA	Président MDE/St-Louis	961.63.65/66845.96
Cheikh SALL	ISRA Saint-Louis BP 240	Tél : 961.17.51
	Cheikh.sall@coraf.org	961.47.98/636.80.00
El Hadji TRAORE	ISRA Saint-Louis BP 240	961.17.51fax 961.18.91
	eltraoré@coraf.org	961.94.41/644.07.81
Oumar Samba SOW	SAED/Saint-Louis	961.15.93/34
Ousmane SOW	MDE/Saint-Louis	961.63.65
Dr Amadou Ndéné FAYE	Via Président ODVS	638.78.96 BP 550
Dr Doune Pathé NDOYE	IRSV Tambacounda	981.11.97 BP 22
Ousmane DIARRA	MDE Tambacounda	

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Dr Souleymane DIOUF	DIREL/DPZ	823.43.99
Amadou BA	Délégation commission européenne	889.11.00
Jacqueline NDIAYE	Yaourt Jaboot	834.59.16
Moussa SOW	MDE Ziguinchor	991.33.60
Adama SOW	CRC/CNCR	936.49.02
Abdoulaye SOW	MDE/Kaolack ·	936.49.02
Salla B∧	COPE/Kaolack	-
Mamadou SOW	COPE/Kaolack	-
Malé SAO	Consultant/PAGERNA/GTZ	941.37.81
Adama FAYE	Chef DPA/DRDR/ZG	531.08.83
Kelly Sadio KA	MDE/Louga	
Mamadou Moustapha THIAM	IRSV/Louga	967.12.85/656.13.36
Lala Diassé SALL	Dr Vétérinaire Privé Kl	558.53.08 diasselala@hotmail.com
Abdoul Wahab CISSE >	Sociologue ISRA PROCORDEL	949.13.14 a.cisse@carmail.com
Amadou Lamine KARE	SG Syndicat Mat des travailleurs de l'Elevage	683.01.31 832.16.22
Kory DIONE	LAPROVET	630.40.86 BP 26373 PA Dakar
Ibrahima NDIAYE	RTS	941.22.65
Moustapha DIAW	PAPEL	821.91.25
Raphaël COLY	DIREL	37, Av. Pasteur
Marie COLY	DIRFEL/Ziguinchor	IRSV de Ziguinchor
Diarra DIEDHIOU	DIRFEL/Ziguinchor	**
Samba KA	CRCR/MDE Kaolack	941.48.14
Mamadou Ousseynou SAKHO	IRSV Kaolack	941.24.30
Lélo KA	Pdte DIEFEL Louga	967.50.11/550.19.62
Babacar SENE	Journal AGROPASTEUR	536.20.18 Fax 826.09.77
Ibrahima Gning	AGROPROV Kaolack	BP 445 Kaolack
Ousmane CAMARA	POGV/Fatick	941.56.60
Daouda FALL	ANCAR	832.43.65
Alioune FALL	ISRA/Fleuve	961.17.51
Mamadou SOW	Eleveur/Keur Socé	
Marc CHAPON	Vétérinaires sans frontière	997.14.59/552.27.30

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Issaga MBALLO	MDE de Kolda	997.13.29
Bouba KA	MDE de Kolda	665.95.55
Asmao KANDE	Direction de Kolda	555.66.27
Dr Baba KAMARA	IRSV/Kolda	996.12.60/645.67.03
Mahmout NDIAYE	SADAGRI/Anambé	997.31.01/649.57.95
Soulèye CISSE	DPA/DRDR/Kolda	996.11.01/996.12.60
Atoumane M. KANE	PAPEL Kaolack	941.46.71/630.59.50
Mor Woré GUEYE	CNCAS	981.14.88
Rader A. KA	PAPEL II	630.59.49
Papa Daouda GUEYE	DRDR Thiès BP 169 A	951.11.37/951.98.98
Mohamadou SISSOKHO	CRZ Kolda	996.11.52
Abdoulaye DIENG	СТ/МАЕ	823.44.67
Waly NIANE	Laprovet Afrique de l'Ouest	644.6722
Dr Massata NIANG	DRDR/Diourbel	971.10.63
Dr Biram NDONG	IRSV/Diourbel	971.18.36
Malick NDIAYE	CNCAS Kaolack	941.24.71
Dr Michel SABBAGH	VETAGRO PHARMA INTERN	951.10.94
Bélal BA	DRDR Fatick	949.11.06
Paul SENE	MDE/Fatick	949.14.55
Alpha Ibra MIME	IRSV/Fatick	949.14.55
Cheikh Christophe GUEYE	PSSA/ Dakar	832.45.53
Dr El Hadji GUEYE	Primature	849.18.07
Mame Maty MB. Diakhaté GUEYE	ANCAR/Fatick	949.18.00
Dr Ousmane NDOYE	ISRA/CNRA Bambey	973.63.48
Mame Maguette Diallo NDOUR	DIRFEL Fatick Rte Rég.	949.11.67/659.96.08
Kalidou BA	Vice Président MDE KI	632.00.25
Ibrahima Dieng SARR	POGV	941.37.94
Samba KA	CNCR/MDE KI	941.48.14
Abdoulaye Bouna NIANG	Direl	821 32 28
Abdoulaye Arona KA	Union Nationale des 3P	665.55.76
Mamadou SOW	ANADES	834.84.30/854.04.36
Mandione SOW	Fédération Nat. Eleveurs	855.39.59
Mamadou CISSE	CNCAS Kaolack	941.51.52

×

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Malick SOW	FNGIE	690.55.40
Awa SOW	DIRFEL Dakar	642.68.62
Samba Yoro SOW	MDE Dakar	643.43.23
Hadja Dieynaba SIDIBE	DIRFEL/Tamba	981.16.08/649.04.82
Kalidou Thierno BA	MDE/Dakar	824.05.09
Mamadou DIALLO	DRDR Tambacounda	981.10.39
Ousseynou NIANG DIALLO	DHPV/DIREL	641.02.40
Hadjia Anta Dadel BA	Pt DIRFEL Thiès	951.71.97
Maty Wourel SOW	DIRFEL Thiès	••
Babacar CAMARA	Syndicat Elevage	533.15.26
Mody KA	MDE Thiès	951.10.91
Ibrahima DAT	IRSV Thiès	951.10.91
Cheikh Sadibou FALL	PACE	842.34.18
Abdou Aziz THIOUNE	Consultant CIG	648.14.33
Abdou NIANG	Pharmacie & Clinique vétérinaires SEN-VETO Passy	948.54.14
Sara NDIAYE	4 ^{ème} BMS Kaolack	941.52.32
Mouhamadoul Habib TOURE	DHPV/DIREL	642.56.14
Oumar BA	Maison des Eleveurs Kl	936.59.64
Cheikh NDIAYE	ENCR Bambey	631.79.19
Dr Khadime GUEYE	PADV /Louga	967.47.46
Pr François ABIOLA	Directeur EISMV	865.10.29
Dr Taïb DIOUF	DS/ISRA	832.24.28
Cheikh LY	ODVS	832.24.41
Boubacar HAÏDARA	DRDR/Kaolack	941.20.59/663.89.45
Assane MBODJ	AZEPAS	823.25.65
Alioune GASSAMA	DAPS/MAE	823.42.16
Amadou Fall DIOUF	DAPS/MAE	823.77.85
Boubacar CISSE	CNCR	635.46.18
Abdourahmane KANE	CT/MAE	823.63.59

ATELIER 1

<u>FEUILLE DE PRESENCE</u>

(28/04/2002)

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Cheikh LY	ODVS	
Assane MBODJ	AZEPAS	
Cheikh Sadibou FALL	PACE	
Oumar BA	MDE Kaolack	
Bouba KA	MDE Kaolack	
Kalidou BA	MDE Kaolack	
Paul SENE	MDE	Fatick
Amadou Djiby BA	MDE	Saint-Louis
Amath DIOP	ANCAR/Kaolack	
Malick NIDAYE	CNCAS/Kaolack	Kaolack
Ousmane SOW	MDE/Saint-Louis	Saint-Louis
El Hadji TRAORE	ISRA/Saint-Louis	BP 240 Saint-Louis
Soulèye CISSE	DRA/DRDR/KD	Kolda 996 11 01
Babacar CAMARA	IDSV/Thiès	533.15.26
Ousmane LO	FAFA/Dakar	836.22.84
Moustappha KA	CCIAD/Dakar	823.71.89
Malick SOW	FNGIE	690.55.40
Dr Aladji YADE	IRSV/Saint-Louis	961.11.16
Oumar Samba SOW	SAED/Saint-Louis	961.15.33/34
Mamadou SOW	ANADESE	834.84.30
Kalidou Tino BA		824.05.09
Mamadou O. SAKHO	IRSV kaolack	
Abdoulaye SOW	MDE Kaolack	
Sall BA	MDE Kaolack	
Mame Maty MB. Diakhaté Guèye	ANCAR/Fatick	Fatick
Abdoulaye Arona KA	Union des 3 P	Dakar
Mamadou SARR	Maison des Eleveurs	Diourbel
Abdou NIANG	SEN-VETO	Passy
Sara NDIAYE	4ème BMS	Kaolack
Samba KA	CNCR/MDE	Ndoffane
brahima DAT	IRSN/Thiès	Thiès
Papa Daouda GUEYE	DRDR	Thiès
Mody KA	MDE	Thiès

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Dr Doune Pathé NDOYE	IRSV Tambacounda	Tamba
Dr Aly SARR	DP/DIREL	Dakar
Dr Biram NDOYE	IRSV/Diourbel	Diourbel
Mouhamadoul Habib TOURE	DHPV/DIREL	Dakar
Ousseynou Niang DIALLO	DHPV/DIREL .	Dakar
Pierre DIOUF	DRDR/Saint-Louis	Saint-Louis
Bélal BA	DRDR/Fatick	Fatick
Lala Diassé SALL	Vétérinaire privé Kaolack	Kaolack
Baba KAMARA	IRSV/Kolda	Elevage Kolda
Jacqueline NDIAYE	Yaourt Jaboot	Dakar
Asmao KANDE	Directoire des Femmes Kl	Kolda
Maty SOW	Membre MDE	Thiès
Ibrahima Gning	AGROPOV	kaolack
Mahmout NIDAYE	SODAGRI - Anambé	Kolda
Abdoulaye MBODJ	SODEFITEX	Tamba
Magatte NIANG	Cellule Régionale CONGAD	Kaolack
Mamadou DIOP	ISRA	Dakar
Abdourahman KANE	CT/MAE	Dakar

ATELIER 2

FEUILLE DE PRESENCE

(28/04/2002)

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Pr François ABIOLA	EISMV	
Alioune GASSAMA	DAPS	
Abdoulaye DIENG	MAE	
Moustapha DIAW	PAPEL	
Abdourahmane FAYE	DRDR/DK	
Cheikh Christophe GUEYE	PSSA	
Boubacar CISSE	CNCR	
Maguette Diallo NDOUR	Présidente DIRFEL Fatick	
Aldiouma SOW	Présidente DIRFEL DI	
Mamadou CISSE	CNCAS	
Abdourahmane BA	Maison des Elev St-Louis	
Marc CHAPON	Vétérinaire sans frontières	
Issaga MBALLO	Président MDE Kolda	
Mohamadou M. SISSOKHO	ISRA – CRZ Kolda	
Dr Amadou Neline FAYE	Vice Président ODVS	
Hadjia Diénabou SIDIBE	DIRFEL	Tamba
Oulèye Djiby SOW	DIRFEL	Saint-Louis
Mandione SOW	Union des 3P	
Ousmane DIARRA	MDE Tamba	
Lélé KA	DF Louga	
Ousmane CAMARA	POGV/Fatick	
Ibrahima Dieng SARR	POGV/Kaolack	1
Atoumane KANE	PAPEL/Tamba	
Abdoulaye D. TANDIA	ENDA GRAF	
Abdoul Aziz THIOUNE	CIG	
Khaly SOW	ANCAR Kaolack	
Kelly Sadio KA	MD louga	
Amadou Lamine KARE	Syndicat Tra	
Sokhna Ndiaye BA	Pdte DIRFEL Kaolack	
Alpha Amadou BA	COTAVI	
Adama SOW	CNCR/CRC	
Abdoulaye DIENG	CT/MAE	

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURES	ADRESSE/CONTACTS
Pr François ABIOLA	Directeur ESIMV	
Dr Kadim GUEYE	PADV	
Alioune GASSAMA	DAPS/MAI:	
Malé SAO	PAGERNA	
Amadou F. DIOUF	DAPS/MAE	
Mamadou DIALLO	DRDR/Tamba	
Alioune FALL	ISRA/Fleuve	
Papa Ibra MIME	IRSV Fatick	
Diarra DIEDHIOU	DIRFEL Ziguinchor	
Marie COLY	Via Présidente DIRFEL Zig	
Massata NIANG	DRDR/Diourbel	
Moussa SOW	MDE/Ziguinchor	
ANTA Dadel BA	Présidente DIRFEL/Thiès	